



**Centrale des syndicats
du Québec**

Conseil général
Proposition

A2021-CG-028

Université québécoise du futur

9, 10 et 11 décembre 2020

- **Siège social**
- **Bureau de Québec**

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.lacsq.org>

Téléphone : (514) 356-8888 Télécopie : (514) 356-9999
Téléphone : (418) 649-8888 Télécopie : (418) 649-8800

1. Le chantier sur l'université du futur

La démarche de réflexion et de consultation sur « l'université québécoise du futur » est une initiative du Scientifique en chef du Québec dont on peut tracer le point de départ à un colloque organisé au printemps 2019 par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) et intitulé « L'université du XXI^e siècle : enjeux, défis et prospectives ». Dans son allocution d'ouverture « L'université interpellée », Rémi Quirion invitait les participantes et participants à rêver à l'université de demain et à aborder les contours d'un renouvellement réclamé par la jeune génération actuelle « dont la vue active se prolongera jusque vers 2060 ou 2070¹ ». Un mandat pour le moins ambitieux dont les thèmes principaux faisaient la part belle aux notions de maillage – intersectoriel, interdisciplinaire, inter-ordre – et encourageaient la révision des pratiques au sein des universités, entre celles-ci, de même qu'après des autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la société.

À l'automne 2019, le Scientifique en chef amorçait, à la demande du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le début des travaux du chantier sur l'université du futur et la mise sur pied d'un groupe de travail formé d'une quinzaine d'expertes et experts² dont les activités mèneraient à la publication d'un rapport d'étape et d'une série de recommandations. Celles-ci seraient par la suite diffusées publiquement afin de soutenir une discussion rassemblant un large éventail de représentantes et représentants de la communauté universitaire. Ultimement, l'exercice collectif devait permettre d'alimenter une série de propositions plus concrètes qui seraient acheminées à la nouvelle ministre ayant depuis hérité du portefeuille de l'Enseignement supérieur à la suite d'un remaniement³.

2. Rapport et hypothèses de recommandation

Le rapport du groupe de travail intitulé *L'université québécoise du futur - Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*⁴ a été rendu public en septembre dernier. Dans son message d'ouverture, le Scientifique en chef donnait le ton en insistant sur l'urgence d'agir et sur la nécessité du renouvellement. Se disant respectueux des acquis et de la longue tradition universitaire, ce dernier exhorte néanmoins les membres de la communauté universitaire et les autorités publiques à s'ouvrir et à participer à ce qui se dessine comme étant une vaste entreprise de décroisement destinée à conforter les attentes d'une jeunesse transformée et impatiente qui

¹ ACFAS (2019). *L'université du XXI^e siècle : Enjeux, défis et prospectives*, [En ligne], 139 p. [acfas.ca/sites/default/files/documents_utiles/cahier-scientifique-acfas-no118_universite-du-xxi-siecle.pdf].

² QUIRION, Rémi (2020). *Les grands dossiers de 2020*, [En ligne], Québec, le Scientifique en chef du Québec. [www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/nouvelles/les-grands-dossiers-de-2020/].

³ Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été scindé au printemps 2020. Danielle McCann est l'actuelle ministre de l'Enseignement supérieur.

⁴ FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC (2020). *L'université québécoise du futur : Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandation*, [En ligne], Québec, le Scientifique en chef du Québec, 108 p. [scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/UduFutur-FRQ-1.pdf].

« exige de cette vénérable institution une souplesse, une flexibilité, une ouverture qui rendent les étudiantes et les étudiants capables d'exprimer tout leur potentiel ⁵». Ce dernier poursuit en affirmant que « les jeunes attendent de l'université qu'elle leur donne la possibilité de satisfaire leurs ambitions, de réaliser leurs rêves et de faire s'épanouir tous leurs talents, et ce, quelles qu'en soient la diversité ou même parfois le disparate⁵ ». Plus loin, il affirme que l'université « plus perméable aux besoins » doit redoubler d'efforts afin de « proposer des solutions⁵ ». On ne peut que présumer que l'intention du haut fonctionnaire est louable, mais n'empêche qu'il est difficile d'ignorer les relents clientélistes et utilitaristes qui émanent de telles injonctions tant l'université en a été marquée au cours des dernières décennies, son indépendance affaiblie par diverses forces dont les motivations l'ont en partie éloignée de ses propres fondements et surtout, de ses principaux artisans.

Cela dit, dans son ensemble, le document d'une centaine de pages témoigne d'un travail des plus rigoureux et les nombreux constats qui s'en dégagent sont pertinents. Les auteurs soumettent à la réflexion plusieurs observations contextuelles propres à la mission universitaire et détaillent habilement les conditions et les préoccupations fondamentales qui soutiennent son accomplissement. L'exercice amène ces derniers à identifier plusieurs grandes tendances, en partant des transformations économiques, environnementales, technologiques et culturelles des dernières années pour terminer en interrogeant de manière plus ciblée certaines réalités nouvelles et propres au milieu universitaire, par exemple, la liberté et l'autonomie académiques, les incidences du numérique ou encore la diversification des effectifs étudiants, des besoins, des modes et des milieux de formation. Ce survol amène les auteurs à considérer diverses notions associées au fonctionnement des universités et à proposer trois nouveaux enjeux⁶ auxquels ceux-ci entendent arrimer des pistes de solution innovantes. Ces défis font écho à la vision dévoilée par le Scientifique en chef lors de sa communication au colloque de l'ACFAS.

Le document culmine en deux grandes séries d'hypothèses de recommandations, envisagées à titre de propositions préliminaires et devant soutenir les échanges à venir. La première série renvoie aux conditions de base de fonctionnement de l'université et la seconde répond aux trois enjeux évoqués précédemment. Au total, ce sont dix recommandations qui sont soumises aux personnes et aux organisations qui souhaitent contribuer à la démarche. Certaines d'entre elles, particulièrement celles reliées aux défis identifiés par le Scientifique en chef et touchant aux synergies inter et intra-ordre, à la réussite et à la fréquentation scolaire de même qu'à la collaboration entre l'université et la société se révèlent très ambitieuses, et surtout, développées dans le menu détail, à un point tel qu'elles donnent l'impression d'être télégraphiées et de répondre à des commandes politiques. À l'inverse, les recommandations portant sur le financement, la reconnaissance de l'institution ou

⁵ FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC (2020). *L'université québécoise du futur : Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandation*, [En ligne], Québec, le Scientifique en chef du Québec, 108 p. [scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/UduFutur-FRQ-1.pdf].

⁶ Enjeu 1 : Collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société; Enjeu 2 : Captiver pour réussir la formation et Enjeu 3 : Orchestrer savoir et société.

encore l'amélioration de la qualité des informations relatives aux différentes dimensions de l'activité universitaire font l'objet d'une élaboration parfois sommaire.

3. Consultation et séances délibérantes

Le mécanisme de consultation mis en place par le Scientifique en chef à la suite de la publication du document n'a malheureusement pas offert aux organisations contributives le temps et l'espace d'intervention permettant l'expression et surtout le développement d'une réflexion d'envergure. D'importantes limitations en matière de contenu étaient imposées sur la plateforme mise à notre disposition et laissaient croire que les responsables de la démarche, bien qu'ouverts à accueillir les apports externes, cherchaient également à éviter toute reformulation des bases de la discussion. Qu'à cela ne tienne, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a acheminé ses remarques⁷ au Scientifique en chef en octobre dernier, tout en signalant son intérêt à participer aux séances délibératives qui devaient débiter le mois suivant. Tout en veillant à leur actualisation, l'avis produit par la CSQ s'est largement inspiré des positions et des principes qu'elle avait déjà défendus à propos de l'institution universitaire au cours des 20 dernières années ainsi que des efforts qu'elle a réalisés en concertation avec d'autres organisations, notamment dans le cadre de la Table des partenaires universitaires (TPU)⁸ et du collectif des États généraux de l'enseignement supérieur (EGES)⁹.

Tenues en formule à distance sur quatre journées au début du mois de novembre, les périodes d'échanges et de délibérations ont permis à une soixantaine de personnes invitées issues de tous les milieux (associations professionnelles et étudiantes, syndicats, rectorats, fonds subventionnaires, ministères, milieu des arts et des affaires, représentantes et représentants des communautés autochtones, etc.) de revenir en détail sur chacune des recommandations. Aux fins de cet exercice, la CSQ a délégué Vincent Beaucher, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCCUS) et de la Fédération de la recherche et de l'enseignement universitaire du Québec (FREUQ-CSQ) à titre de représentant officiel.

⁷ CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2020). *L'université québécoise du futur*, Avis présenté au Scientifique en chef du Québec dans le cadre des consultations sur l'Université québécoise du futur, [En ligne] (octobre), 25 p., D13497. [lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/avis_memoires/2020-2021/D13497.pdf].

⁸ CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2010). *Journée nationale de réflexion et lancement du manifeste sur l'avenir des universités – Pour une université libre, accessible, démocratique et publique*, (24 novembre). Repéré au lacsq.org/salle-de-presse/communique-de-presse/news/journee-nationale-de-reflexion-et-lancement-du-manifeste-sur-lavenir-des-universites-pour-une-uni/.

⁹ COLLECTIF ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (EGES) (2018). *Pour des solutions concrètes en enseignement supérieur!*, [En ligne], 11 p. [eges.quebec/wp-content/uploads/2018/06/Rapport-du-collectif_EGES-5-mai-2018_final.pdf].

Chaque jour, deux ateliers avaient lieu, mélangeant une dizaine de personnes de provenance variée. Chacun des ateliers était suivi de plénières permettant de rapporter et d'approfondir les idées de chaque sous-groupe. Ces journées se sont révélées enrichissantes et les échanges francs, mais conviviaux, ont permis l'expression d'une impressionnante diversité de points de vue. Ce n'est pas tous les jours qu'un chroniqueur spécialisé sur les questions éducatives, un recteur et un représentant syndical ont la chance de se rassembler et de pouvoir discuter librement de l'avenir de nos universités. Bien que chacun ait pu s'en tenir à promouvoir des idées arrêtées et sa vision propre de l'institution, il faut saluer le partage et le foisonnement inédits des perspectives qu'a offerts cet événement. C'est aussi pourquoi à l'issue de cet exercice, nous avons cherché à souligner publiquement sa pertinence, tout en rappelant le manque de cohésion existant entre les universités québécoises et en insistant sur l'importance d'en arriver à réconcilier les perspectives et tracer une voie qui soit commune :

L'université du futur doit s'attaquer de front aux iniquités et aux disparités qui nuisent à la cohérence de même qu'au bon fonctionnement des universités québécoises et qui minent, ultimement, le potentiel de citoyennes et citoyens en quête de savoirs. À l'instar du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), nous reconnaissons l'extraordinaire richesse qui émane de cette « pluralité d'universités du futur » dont est doté le Québec, mais nous souhaitons du même coup qu'elle exprime plus concrètement les valeurs de collaboration et de complémentarité qui existent en son sein¹⁰.

Au regard des premières retombées de la démarche, soit les conclusions des séances délibératives telles que résumées par l'équipe du Scientifique en chef, il est permis de douter que toute la substance des échanges fera l'objet d'un traitement équivalent. Le document préliminaire reçu à l'issue de ces journées de travail nous a semblé reprendre et magnifier les propos de certains intervenants en fonction d'une évaluation somme toute arbitraire des échanges. Dans le même ordre d'idées, des interrogations subsistent sur ce qu'il adviendra des avis déposés en réponse aux recommandations originales. Nous savons qu'à terme, un certain nombre de propositions seront soumises à la ministre McCann et que celles-ci devront faire leur chemin au sein de l'appareil ministériel, mais force est de constater qu'au-delà de la réalisation de cette démarche exploratoire, la suite des événements et surtout, l'éventuelle mise en place des recommandations, sont marquées par une certaine opacité.

¹⁰ BEAUCHER, Vincent (2020). « Université du futur : Une réflexion collective fructueuse », *Le Journal de Montréal*, [En ligne] (11 novembre). [journaldemontreal.com/2020/11/11/universite-du-futur--une-reflexion-collective-fructueuse].

4. Positionnement de la CSQ

Cet exercice de consultation sur l'avenir de l'université nous a amenés à revisiter les positions développées par la CSQ au cours des 20 dernières années. Ces interventions ont été, pour la plupart, élaborées dans le cadre d'avis et de mémoires en réaction à diverses décisions et orientations gouvernementales. De la révision des régimes de financement des universités à l'accessibilité aux études, lors de consultations sur des enjeux ciblés ou encore de sommets aux prétentions plus larges comme celui de 2013 dans la foulée du mouvement de contestation du *Printemps érable*, la CSQ a toujours soutenu une vision de l'université à la fois citoyenne et ouverte sur le monde :

Pour nous, la mission fondamentale de l'université québécoise consiste, sur la base d'une éthique de responsabilité et de solidarité, à accroître, à transmettre et à diffuser le savoir à travers des activités équilibrées d'enseignement, de création, de recherche et de services à la collectivité, et cela, dans un cadre de rigueur, d'intégrité et de libertés académiques. Sur la base de cette position, la mission universitaire devrait être d'assurer le développement intégral des citoyennes et des citoyens¹¹.

Malgré ses apports pertinents, ce n'est pas de la démarche du Scientifique en chef qu'émergera l'université du futur, mais plutôt de la poursuite des échanges entre les acteurs concernés par les enjeux que posent ce devenir, et surtout, des rapports de force qui s'exprimeront au cours des prochaines années, au gré des évolutions, des transformations et des résistances. Dans ce contexte, la CSQ sera amenée à intervenir à nouveau afin de défendre une vision, sa vision de l'université. Le corpus de positions qui ont été développées constitue à n'en point douter une base de référence incontournable, mais la Centrale ne dispose pas d'un grand nombre de résolutions votées dans le cadre de ses instances politiques. C'est pourquoi nous avons souhaité saisir l'occasion offerte par cette réflexion collective afin de réaffirmer certains principes correspondant à ce que nous souhaitons pour l'avenir de nos universités, au bénéfice des étudiantes et étudiants, mais aussi et surtout en vue de renforcer les conditions d'exercice des travailleuses et travailleurs qui les font vivre et rayonner.

À ce titre, les défis sont nombreux. On ne peut passer sous silence le fait que les dernières années ont été marquées par les effets d'un sous-financement étatique chronique qui a engendré une détérioration des conditions de travail, et ce, en particulier pour les membres de la Centrale qui subissaient déjà les contrecoups d'une précarité croissante. Les réinvestissements récents, rendus presque incontournables en raison des surplus budgétaires accumulés à Québec, ont donné

¹¹ CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC et FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE (2004). Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, (février), p. 7., D11392.

une bouffée d'oxygène depuis deux ans, mais ils sont à haut risque de se tarir alors que la pandémie frappe les finances publiques de plein fouet.

Il suffit d'aller parler aux travailleuses et travailleurs des universités pour se rendre compte des efforts de revalorisation substantiels que requiert le réseau. Une consultation¹² récente menée auprès de plus de 400 membres de la FREUQ-CSQ a permis de chiffrer certaines de ces difficultés. Ainsi, ce sont 60 % des membres de la Fédération qui affirment vivre de la précarité en emploi; ce taux atteignant 70 % pour les chargées et chargés de cours. À peine un individu sondé sur deux dit recevoir une reconnaissance professionnelle et institutionnelle adéquate. Plus de 35 % constatent des problèmes de gestion au sein de leur université et moins de 40 % d'entre eux se déclarent satisfaits par les perspectives de carrière offertes dans le cadre de leur emploi. Ce taux de satisfaction culmine à un maigre 34 % pour les professionnelles et professionnels de recherche. Dans un tel contexte, pas étonnant qu'une étude réalisée par le Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ) sur la situation en emploi du personnel de la recherche dans les universités canadiennes portait le titre : « Des personnels invisibles¹³ ». Une autre enquête¹⁴, cette fois réalisée en 2019 par la professeure Julie Cloutier de l'École des sciences de la gestion (ESG) en collaboration avec le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a révélé que la proportion du personnel de soutien des universités québécoises (incluant les membres de la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ)) souffrant de détresse psychologique importante ou très importante atteignait 53,4 %. Ce taux effarant signale une détérioration continue des conditions de pratique alors qu'une étude similaire faisait état d'un taux de 40 % en 2008¹⁵.

5. Une vision pour le futur de l'université québécoise

L'avenir de nos universités ne concerne pas seulement les milliers de personnes qui y étudient, qui y travaillent ou les campus qui les accueillent, mais aussi le devenir de la société québécoise. Déjà, une large majorité des nouveaux emplois qui sont créés nécessitent une formation postsecondaire - 80 % des 90 000 positions

¹² Consultation réalisée auprès des membres de la FREUQ-CSQ, du 5 octobre au 4 novembre 2020.

¹³ SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (SPPRUL-CSQ) (2020). *Des personnels invisibles – Étude exploratrice sur la situation en emploi du personnel de recherche dans les universités canadiennes*, [En ligne], SPPRUL-CSQ, 163 p. [spprul.ca/wp-content/uploads/2020/06/%C3%89tude-canadienne-hors-Qc-FINAL_WEB.pdf].

¹⁴ CLOUTIER, Julie, Sabrina PELLERIN (2019). *Rapport de recherche : Les résultats de l'enquête sur la détresse psychologique au travail dans le secteur universitaire*, [En ligne], 130 p. [www.sac.uqam.ca/upload/files/D%C3%A9tresse_psycho_secteur_universitaire.pdf].

¹⁵ COUTURIER, Catherine (2019). « Le personnel de soutien des universités québécoises patauge dans la détresse psychologique », *Affaires universitaires*, [En ligne] (16 mai). [www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/le-personnel-de-soutien-des-universites-quebecoises-patauge-dans-la-detresse-psychologique/].

rémunérées en 2017¹⁶ - et cette transition inéluctable aura pour effet de mettre l'institution universitaire au centre d'un nombre croissant de débats dans les années à venir. L'université sera sans cesse propulsée au confluent de priorités conflictuelles et sa définition, ses orientations et ses pratiques font déjà et feront l'objet de convoitises grandissantes. Cette dernière ne pourra se complaire d'un regard réflexif, retranchée dans sa tour d'ivoire, mais elle ne devra pas non plus succomber à un raisonnement strictement comptable à l'instar des récentes décisions prises par le gouvernement Ford en Ontario¹⁷. De même, l'université ne pourra se refermer sur elle-même et se couper de la diversité du monde, mais elle devra également se questionner sur les avantages pour les citoyennes et citoyens du Québec que conférerait une acceptation aveugle de la logique concurrentielle qui s'est établie entre les établissements universitaires à l'échelle internationale.

L'exercice de réaffirmation auquel nous vous convions n'a pas la prétention de répondre à toutes les problématiques qui traversent l'institution universitaire. Il vise avant tout à soutenir une posture globale, que nous pourrions affiner en fonction des défis ponctuels; un phare dans la tempête qui nous rappellera l'ambition que nous entretenons pour l'université d'aujourd'hui, celle de demain et plus largement, l'attachement que nous portons à cette idée de l'enseignement supérieur en tant que droit social¹⁸ et bien public. Par souci de synthèse, nous avons fait le choix de regrouper et de thématiser cette vision sous la forme de cinq grandes orientations soutenues par des pistes d'actions potentielles.

► Une université accessible et inclusive

- Améliorer l'accessibilité financière aux études universitaires en maintenant bas les frais de scolarité dans une perspective de gratuité et en préservant un régime d'aide financière (AFE) qui limite les obstacles aux cheminements académiques et l'endettement de la population étudiante.
- Améliorer l'offre d'aide à la réussite, de soutien à la persévérance et d'accompagnement psychosocial pour les personnes ayant des besoins particuliers (étudiantes et étudiants en situation de handicap, à besoins particuliers, de première génération, Autochtones, etc.) ou des profils atypiques nécessitant des ressources adaptées.

¹⁶ ROULOT-GANSMANN, Hélène (2019). « Légère baisse de fréquentation dans les cégeps », *Le Devoir*, [En ligne] (5 octobre). [ledevoir.com/societe/education/563916/main-d-oeuvre-legere-baisse-de-frequentation-dans-les-cegeps].

¹⁷ D'ici 2024-2025, il est prévu que 60 % du financement de fonctionnement des universités ontariennes soit axé sur le rendement tel que défini par une liste de dix indicateurs (par exemple revenus d'emploi des personnes diplômées, hauteur du financement de la recherche provenant de sources industrielles, etc.). [news.ontario.ca/fr/release/59373/promouvoir-l'excellence-lontario-met-en-oeuvre-un-financement-axe-sur-le-rendement-a-l'intention-des-e].

¹⁸ Le Québec est signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui prévoit que « l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ».

- Favoriser l'accessibilité géographique aux études universitaires, particulièrement dans les régions plus éloignées, par le maintien d'une offre de cours en présentiel riche et diversifiée et par l'aide au développement de créneaux exclusifs, lorsqu'applicables.
- Viser l'atteinte d'une représentativité juste et proportionnelle des groupes historiquement et/ou culturellement sous-représentés (femmes, minorités visibles, Autochtones, etc.) dans l'ensemble des sphères d'activités universitaires (champs d'études, corps d'emplois, instances administratives et de supervision universitaire, etc.).

► **Une université dotée d'un financement structurant et prévisible**

- Réinvestir afin d'assurer un niveau de financement qui correspond aux besoins réels de fonctionnement des universités et qui permet aux établissements de mettre fin à la précarité des personnels par le biais d'embauches supplémentaires et/ou la consolidation de postes.
- Revoir les mécanismes de financement des universités afin d'assurer une stabilité et une prévisibilité budgétaire (en analysant, par exemple, la pertinence de mettre en place des protocoles de financement à plus long terme, l'établissement d'une proportion significative de crédits permanents ou encore la fixation d'un seuil minimal de financement des universités lié au produit intérieur brut [PIB], etc.).
- Éliminer les effets néfastes découlant des mécanismes de financement basés sur les effectifs et sur l'intensité de fréquentation; ce qui engendre des réponses concurrentielles, une allocation inefficace des ressources publiques, des pratiques de substitution d'effectifs et s'avère particulièrement nuisible aux établissements accueillant des populations étudiantes avec des besoins et des profils particuliers.
- Rejeter et combattre tout assujettissement des mécanismes de financement à des modèles axés sur les rendements ou sur la performance.
- Revoir les mécanismes de financement des fonds subventionnaires en recherche afin qu'ils incluent et identifient pour la durée des projets financés des enveloppes directement liées aux activités des personnels professionnel et technique de la recherche.
- Favoriser la complémentarité et la coopération dans l'utilisation des ressources financières au sein du réseau universitaire québécois, dans une perspective de redistribution soutenue par un cadre législatif élaboré de manière démocratique en concertation avec les principaux acteurs du milieu (par exemple, une loi-cadre sur les universités du Québec).

► **Une université qui reconnaît et qui valorise ses membres**

- Revaloriser la collégialité au sein des instances décisionnelles et de consultation, de la base au sommet, des équipes de recherche jusqu'aux structures institutionnelles de l'université.
- Respecter le principe de prépondérance des membres de la communauté universitaire sur les diverses instances institutionnelles de même que les mécanismes de gouvernance à large portée.
- Reconnaître la vision des personnels de l'université en resituant leurs contributions au centre des rapports institutionnels et en encourageant leur participation, tout en veillant à faire une place aux membres de l'ensemble des corps d'emploi (avec une attention particulière pour les personnels ayant des contraintes ou faisant l'objet de conditions de travail précaires).
- Valoriser la collaboration intersectorielle et interprofessionnelle au sein des universités et le décloisonnement des pratiques afin, notamment, de reconnaître et de mobiliser le potentiel sous-utilisé des personnels (par exemple, le regard empirique et les capacités d'innovation des techniciennes et techniciens spécialisés, ou encore l'accès à la recherche pour les chargées et chargés de cours et le recours accru à leurs capacités en matière de communication scientifique et d'appui aux activités des services aux collectivités).
- Reconnaître à leur juste valeur l'expertise scientifique et la contribution du personnel professionnel de la recherche par une révision de leur statut au sein des universités et des groupes de recherche, un meilleur soutien de carrière (par exemple, l'initiative du *Concordat*¹⁹ pour le personnel contractuel de la recherche au Royaume-Uni) et une diversification de leurs rôles et de leurs capacités en ce qui concerne les activités de recherche.

► **Une université publique et au service de la collectivité**

- Recourir en priorité aux personnels des universités dans la réalisation de mandats et de tâches récurrentes et veiller au développement de même qu'à l'actualisation de l'expertise et des capacités internes plutôt que de recourir à la sous-traitance et à des fournisseurs de services externes.
- Assurer un meilleur encadrement du financement privé en recherche afin de maintenir un équilibre entre la recherche fondamentale et appliquée, la

¹⁹ THE CONCORDAT (2019). *The Concordat to Support the Career Development of Researchers*, [En ligne], 17 p. [www.vitae.ac.uk/policy/concordat].

viabilité des équipes de recherche et préserver l'intérêt public à propos des retombées scientifiques (brevets) de ces activités.

- Assurer un meilleur encadrement des dons philanthropiques afin d'éviter l'aggravation des déséquilibres entre les établissements ne bénéficiant pas des mêmes réseaux et traditions de mécénat, en maintenant une nécessaire distanciation entre les activités universitaires et les priorités des donateurs et ultimement, en veillant à ne pas contribuer au désengagement financier de l'État.
- Réinvestir dans les services à la collectivité afin qu'ils puissent soutenir de nouveaux engagements et développer des projets novateurs à la base du rôle historique de liaison qu'ils entretiennent entre l'expertise universitaire et la société.
- Promouvoir la place du français en enseignement supérieur - dans un environnement mondial dominé par l'anglais - en préservant la capacité des personnels et des étudiantes et étudiants à bénéficier de ressources documentaires, à poursuivre leurs cours et à soutenir leurs activités de recherche et de création scientifiques dans la langue nationale du Québec
- Assurer un meilleur encadrement du développement de la formation à distance (FAD) en concertation avec les intervenantes et intervenants du milieu universitaires afin d'assurer sa qualité, l'octroi de ressources suffisantes afin de soutenir les efforts de conception et les adaptations qu'elle requiert, la prise en compte des enjeux de propriété intellectuelle qu'elle soulève et la mise en place d'une juste complémentarité avec l'enseignement en présentiel.
- Colliger et diffuser les données sur les activités universitaires de manière transparente (par exemple, au sein d'un espace centralisé et accessible au public ou par l'entremise d'un organisme ou d'une structure dédiée à cette fonction).

► Une université qui respecte la liberté académique

- Garantir et protéger la liberté académique telle que reconnue par la *Magna Charta Universitatum*²⁰ signée par plus de 900 universités à travers le monde et définie par l'UNESCO dans sa Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur adoptée en 1997²¹ en tant que « condition essentielle pour que les missions

²⁰ Lien : www.magna-charta.org/resources/files/the-magna-charta/french.

²¹ UNESCO (1997). *Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*, adoptée par la Conférence générale à sa 29^e session, Paris (France) : 21 octobre au 12 novembre 1997, [En ligne]. [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html].

d'enseignement et de recherche puissent s'exercer à l'abri des contraintes doctrinales »²² (en recourant, par exemple, à l'adoption d'un *Énoncé d'orientations pour la politique gouvernementale en matière universitaire* ou encore par un renforcement législatif).

- Assurer un meilleur encadrement des pratiques et des ententes d'exclusivité liées au financement privé (secret industriel) de certaines activités de recherche qui engendrent des restrictions sur la mobilité des personnels de la recherche.

Recommandation

Que le conseil général adopte les cinq orientations portant sur l'accessibilité, le financement, la reconnaissance, le caractère public et la liberté académique des universités, telles que présentées dans le cadre des travaux de réflexion sur l'université québécoise du futur.

²² FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ (2020). *Consultation publique sur l'université québécoise du futur - Positions et propositions de la FQPPU*, [En ligne], 162 p. [fqppu.org/wp-content/uploads/2020/10/UFutur_consultation_FQPPU_final.pdf].